



## Remboursement Logiciel

-----  
Par AVJ

Bonjour à tous,

Nous sommes un hôtel et nous avons acheter une licence de gestion des réservations des chambres. Une fois sur place pour être installé, nous nous sommes rendu compte qu'il ne correspondait pas du tout à ce que nous voulions faire et il n'est pas du tout adapté à notre fonctionnement de facturation, réservation, code taxe etc...

Après leur avoir demander les mises à jour correspondantes pour que nous puissions l'utiliser, il nous a été répondu que ces maj n'étaient pas à l'ordre du jour.

Nous avons donc demandé le remboursement et là, plus de retour, ils refusent de nous rembourser. Quel recours puis je avoir car il y en a quand même pour 10.000 euros.

Merci beaucoup de vos retours.

-----  
Par osram

Bonjour,

Vous devez avoir un cahier des charges ? un descriptif des fonctions de ce logiciel ? des références d'hôteliers près de chez vous déjà équipés de ce même logiciel ?

-----  
Par dokonate95

Salut

Il faut regarder les conditions générales de vente du logiciel mais je doute que ce soit possible.

[url=https:xxxxxx[/url]

-----  
Par osram

Vous avez vu la date ? Depuis le temps..